



## Mobilisation de tous les acteurs pour la scolarisation précoce des enfants de moins de 3 ans

### Pourquoi cette mobilisation ?

L'école maternelle française est un vrai modèle pour de nombreux pays. A sa manière à elle, adaptée aux premiers temps de l'enfance, elle prépare aux étapes scolaires ultérieures.

Les dispositions particulières permettant la scolarisation des enfants dès deux ans, lorsqu'elle peut être bénéfique pour corriger davantage encore les inégalités sociales, sont maintenues (cf. article L. 113-1 du Code de l'Éducation) : « Dans les classes enfantines ou les écoles maternelles ouvertes en milieu rural comme en milieu urbain, les enfants peuvent être accueillis dès l'âge de deux ans révolus dans des conditions éducatives et pédagogiques adaptées à leur âge visant leur développement moteur, sensoriel et cognitif, précisées par le ministre chargé de l'éducation nationale. Cet accueil donne lieu à un dialogue avec les familles. Il est organisé en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé, que ce soit dans les zones urbaines, rurales ou de montagne et dans les régions d'outre-mer.

**En stimulant dès le plus jeune âge les capacités linguistiques, physiques et intellectuelles des enfants, et en les initiant à la vie en commun, la scolarisation précoce constitue un levier important pour restaurer l'égalité des chances, et permet aux parents de concilier plus facilement vie sociale, professionnelle et familiale.**

C'est aussi le moment de la première expérience collective. L'enfant y apprend le respect de soi, l'attention aux autres et l'entraide ; il apprend aussi à coopérer, à s'engager dans l'effort, à persévérer. Les années d'école maternelle posent les bases des apprentissages ultérieurs. Elles sont par conséquent décisives.

L'école maternelle assure une prise en charge de l'enfant de 2 ans qui tient compte, en continu, des rythmes et du développement propres à cette tranche d'âge. Les adultes qui accompagnent ces très jeunes enfants dans leurs apprentissages valorisent leurs premiers succès, dédramatisent les difficultés, les encouragent à grandir, c'est-à-dire à conquérir de nouvelles capacités.

### **Données chiffrées actualisées<sup>1</sup>:**

*En bref :*

**A la rentrée 2017, 11,7% des enfants de deux ans sont scolarisés dans un établissement français** (contre 11,9 % en 2016).

Sur une longue période, le taux de scolarisation est plutôt orienté à la baisse. Estimé à 35 % au début des années 2000, il se stabilise autour de 12 % depuis 2011.

Dans l'Ouest et le Nord de la France, ainsi que dans le Massif central, le taux de scolarisation à deux ans est toujours plus important que dans le reste du territoire.

<sup>1</sup> *Repères et références statistiques 2018*, Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.



L'accueil des enfants dès 2 ans est dépendant des effectifs de personnel, de l'évolution démographique des enfants âgés de 3 à 5 ans, et de la politique de scolarisation au niveau académique de cette classe d'âge. De fait, la majorité des élèves de 2 ans partagent leur classe avec des élèves plus âgés. **Sur les 12 500 classes du secteur public accueillant des élèves de 2 ans en septembre 2016, seules 1 000 (soit 8%) sont des classes spécifiques aux 2 ans.**

L'accueil différé au-delà de la rentrée scolaire permet aux enfants nés en fin d'année, ou à ceux qui n'étaient pas prêts, d'être scolarisés. **Ainsi, 15 700 enfants de 2 ans ont été accueillis entre octobre 2016 et janvier 2017.**

En 2015-2016, dernière année d'observation complète, près de 15 500 enfants supplémentaires étaient scolarisés à la mi-janvier. L'accueil différé se poursuit ensuite tout au long de l'année. Ainsi, près de 10 000 élèves de 2 ans sont entrés à l'école entre janvier et juin. **Au total, au cours de l'année 2015-2016, l'effectif d'élèves de 2 ans a augmenté d'environ 25 500 entre la rentrée et la fin de l'année scolaire.**

Dans les nouveaux réseaux (REP et REP+) :

Conformément aux objectifs définis par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de 2013, **c'est dans l'éducation prioritaire (Ep) que le taux de scolarisation des enfants de 2 ans est le plus fort.** En 2017, le taux de scolarisation des enfants de deux ans s'établit à 19,3% dans les REP et 22,2% dans les REP+, soit au total 20,5% en éducation prioritaire, contre 9,7% hors éducation prioritaire.

\*\*\*\*\*

### **Les bénéficiaires de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans**

En développant chez chacun la confiance en soi et l'envie d'apprendre, l'école maternelle conforte et stimule le développement affectif, social, sensoriel, moteur et cognitif des enfants et les initie aux différents moyens d'expression. Elle assure une première acquisition des principes de la vie en société et de l'égalité entre les filles et les garçons. La prévention des difficultés scolaires y est assurée par la stimulation et la structuration du langage oral ainsi que par la découverte de l'écrit.

### **Les acquisitions langagières**

L'apprentissage et la maîtrise de la langue française recouvrent des enjeux primordiaux, notamment sociaux.

Or, la pédagogie du langage, qui requiert beaucoup de respect et une grande attention au comportement des enfants, est l'axe fort du programme de l'école maternelle. Les enseignants établissent les conditions de la communication, organisent la classe pour favoriser l'activité spontanée des enfants, les interactions langagières entre eux et avec les adultes, saisissent toutes les occasions de la vie quotidienne dans la classe et dans l'école pour concevoir et conduire des situations d'apprentissage spécifiques.



## **Le développement de la socialisation**

La scolarisation précoce favorise la découverte et la connaissance des autres. Le jeune enfant va créer des liens petit à petit, il va apprendre à gérer les premiers conflits, à partager, à vivre avec les autres pour, progressivement, à son rythme, trouver sa place au sein d'un groupe et faire ses premières expériences de l'altérité et de l'amitié.

## **L'enrichissement de son expérience sensible et de ses découvertes**

La sensibilité et l'imagination jouent un rôle majeur dans le développement de la petite enfance. L'école maternelle encourage et développe les langages d'expression qui mobilisent le corps, la voix, l'écoute, le regard et le geste. Ainsi le très jeune enfant peut se livrer à des expériences, à la fois ludiques et fonctionnelles, où une part importante est laissée à la spontanéité et à l'imagination : chercher, imiter, transformer, inventer, exprimer...Il va éprouver le plaisir de la créativité, ressentir des émotions, et commencer à les exprimer. Des activités d'éveil sensoriel lui permettent d'échanger. Elles provoquent des émotions, de l'étonnement et des questions qui stimulent l'envie de comprendre, de multiplier, de partager ces expériences.

## **Le plaisir du jeu**

Des jouets variés sont proposés, en réponse aux besoins des jeunes enfants et à leurs capacités d'attention, en lien avec les apprentissages souhaités car, quand on est un tout-petit, on apprend en jouant.

Au cours de leurs 2ème et 3ème année, les enfants sont de véritables explorateurs, qui découvrent les propriétés des objets (sons, dimensions, textures) et les effets de leurs actions qu'ils recommencent inlassablement pour comprendre.

L'organisation du temps et de l'espace, souple et sans contrainte, permet les déambulations, les observations mais aussi les expérimentations libres et favorise les accroches langagières avec l'adulte ou avec les autres enfants.

\*\*\*\*\*

## **Les moyens mis en œuvre pour la scolarisation des enfants de moins de 3 ans :**

Pour atteindre cet objectif, la mobilisation interministérielle doit être amplifiée, en améliorant la coordination entre l'Éducation nationale et les acteurs des politiques sociales et familiales sur les territoires, en renforçant la coopération avec les parents qui doivent pouvoir s'impliquer dans la vie de l'école maternelle, en apportant une formation adaptée, initiale et continue, aux maîtresses et aux maîtres de l'école maternelle.

## **Concrètement, la coopération interministérielle se traduit ainsi:**

Les directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (DASEN) communiquent aux directeurs de la Caisse d'allocations familiales (CAF) de leur département, sur la base de la carte scolaire, l'estimation du nombre de places disponibles pour la scolarisation des très jeunes enfants dans les secteurs prioritairement visés par cette politique et cela avant la fin du mois d'avril.



La CAF identifie ainsi les familles ayant un enfant de moins de 3 ans et les informe par mail de l'opportunité proposée à leur jeune enfant tout en les incitant à se rapprocher de leur mairie pour une démarche d'inscription. En fonction du contexte local, la CAF organise des réunions de sensibilisation des acteurs de la politique sociale et familiale, auxquelles les services de l'Éducation nationale participent autant que de besoin.

Les partenaires en lien direct avec les familles concernées peuvent les sensibiliser à l'opportunité et à l'intérêt de la scolarisation précoce. En fonction du contexte local il s'agit des services de Protection maternelle et infantile (PMI), des centres communaux d'action sociale, des lieux d'accueil enfants-parents, des centres sociaux, des ludothèques, des bibliothèques du territoire et des associations familiales, ainsi que d'autres associations du champ de l'enfance ou de la politique de la ville.

### **Les modalités d'accueil des enfants de moins de 3 ans dans les écoles maternelles**

Parce qu'elle concerne des tout-petits ayant des besoins spécifiques, cette scolarisation requiert une organisation des activités et du lieu de vie qui se distinguent nettement de ce qui existe dans les autres classes de l'école maternelle<sup>2</sup> :

- L'accueil est différé au-delà de la rentrée scolaire en fonction de la date anniversaire de l'enfant ;
- Une adaptation des locaux et un équipement en matériel spécifique sont définis en accord avec la collectivité compétente ;
- La structure mise en place accueille prioritairement des enfants du secteur de l'école où elle est implantée ;
- Le projet pédagogique et éducatif est inscrit au projet d'école. Il est présenté aux parents. Il prévoit explicitement les modalités d'accueil et de participation des parents à la scolarité de leur enfant ;
- Les horaires d'entrée et de sortie le matin et l'après-midi peuvent être assouplis par rapport à ceux des autres classes, en conservant toutefois un temps significatif de présence de chaque enfant selon une organisation régulière, négociée avec les parents qui s'engagent à la respecter ;
- Dans les zones définies par la circulaire de 2012 : environnement social fragilisé zones urbaines, rurales et de montagne, ainsi que dans les départements et régions d'outremer, les enfants de moins de 3 ans sont comptabilisés dans les prévisions d'effectifs de rentrée, dans les écoles qui les scolarisent.

### **Une alliance éducative : premier temps fort de co-éducation et de dialogue avec les familles**

La qualité de l'accueil à l'école est déterminante pour que s'installe un sentiment de sécurité et de confiance indispensable au jeune enfant pour s'investir dans un univers nouveau. Un dialogue régulier avec les parents de chacun de ces très jeunes enfants est fondamental, quelles que soient leur origine sociale, leur langue maternelle, ou leur degré de familiarité avec l'école. Il est d'ailleurs possible de permettre aux parents qui le souhaitent de rester un moment dans la classe avec leur enfant pendant les premières journées d'école, afin de le sécuriser.

---

<sup>2</sup> Voir à ce sujet la circulaire n°2012-202 du 18 décembre 2012



Les solutions d'accueil pour ces très jeunes élèves, qui passeront 4 ans à l'école maternelle, ne peuvent consister uniquement en une scolarisation dans les formes traditionnelles. Les projets d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de 3 ans prennent en compte l'analyse des besoins, l'implantation des locaux, le matériel spécifique, l'adaptation possible des rythmes scolaires. La qualité de la prise en charge éducative s'appuie sur la collaboration avec les collectivités territoriales, les CAF et les services en charge de la petite enfance (PMI, établissements d'accueil du jeune enfant...).

### **La formation des enseignants accueillant en classe des enfants de moins de 3 ans**

Cette scolarisation nécessite, pour l'école, de tenir compte des besoins spécifiques des enfants de moins de 3 ans, de les accueillir avec leurs parents, d'aménager l'espace et le temps pour favoriser leurs explorations, la découverte et la connaissance des autres, et faciliter leurs essais de communication en les aidant à construire les compétences langagières indispensables à un développement harmonieux.

Des formations communes pluri-catégorielles, associant professeurs des écoles, Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM) et parfois des éducateurs de jeunes enfants, sont donc organisées afin de permettre aux personnels de maîtriser les connaissances, compétences et gestes professionnels spécifiques à l'accueil et à la scolarisation des très jeunes enfants en ménageant un dialogue confiant avec les parents.

Un espace national de ressources d'accompagnement du programme de maternelle et de mutualisation a été ouvert sur le site Eduscol, pour accompagner les équipes d'écoles (<http://eduscol.education.fr/cid103171/ecole-maternelle.html>). On y trouve notamment des ressources relatives à la scolarisation des enfants de moins de 3 ans à l'école maternelle, au développement de l'enfant ainsi qu'un guide pratique reprenant les normes et conditions de sécurité des équipements et des matériels utilisés pour des enfants de moins de 36 mois. Des ressources académiques telles que des « Chartes pour réussir la scolarisation des enfants de moins de 3 ans » sont en ligne sur les sites de circonscription des inspecteurs du premier degré et des inspecteurs en charge de la mission maternelle.

#### À consulter :

Circulaire n° 2012-202 du 18-12-2012 « scolarisation des enfants de moins de trois ans »  
[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=66627](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=66627)

Présentation de l'école maternelle :  
<http://eduscol.education.fr/cid103171/ecole-maternelle.html>